

PUBLIÉ LE 07/04/2025

## Décision d'abrogation de la recommandation du 09/02/2023 établie en application du V de l'article L. 5125-23 du code de la santé publique

DÉCISIONS (MÉDICAMENTS) - AUTORISATIONS / AGRÉMENTS

**La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment son article L. 5125-23 ;

**Considérant** la remise à disposition dans des conditions normales d'approvisionnement des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur à base d'amoxicilline en suspension buvable en flacon dosés à 125 mg/5 ml, 250 mg/5 ml et 500 mg/5 ml ;

**Considérant** en conséquence que la recommandation du 9 février 2023 n'a plus lieu de s'appliquer ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La recommandation du 9 février 2023 établie en application du V de l'article L. 5125-23 du code de la santé publique pour les médicaments à base d'amoxicilline en suspensions buvables en flacon dosés à 125 mg/5 ml, 250 mg/5 ml et 500 mg/5 ml est abrogée.

**Article 2 :**

La présente décision est publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait à Saint-Denis le 01/04/2025

Catherine Paugam-Burtz  
Directrice générale de l'ANSM

### ● En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 24/03/2025 - MIS À JOUR LE 07/04/2025

**Plan hivernal : point de situation sur l'approvisionnement de certains médicaments majeurs de l'hiver**

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ  
MÉDICAMENTS



PUBLIÉ LE 23/12/2022 - MIS À JOUR LE 07/04/2025

**Amoxicilline : l'ANSM accompagne la mise à disposition de préparations magistrales pour contribuer à garantir la couverture des besoins en pédiatrie**

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ  
MÉDICAMENTS



PUBLIÉ LE 18/11/2022 - MIS À JOUR LE 07/04/2025

**Amoxicilline : des recommandations pour  
contribuer à garantir la couverture des besoins  
des patients**

**DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**  
MÉDICAMENTS